

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2023**

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

DATE DE LA CONVOCATION 07-11-2023	L'an deux mille vingt-trois, Le 13 novembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE 07-11-2023	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINCILY, Mme Pierrette MAZERY, Mme Elisabeth VERLY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, M. Bruno GUILLON, Mme Catherine LE DANTEC, Mme Véronique HUYNH, M. Christian GASQ, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 25 VOTANTS : 24	Excusés représentés : Monsieur Hervé WIOLAND donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Mme Frédérique SARRAU donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY Monsieur Frank MARQUET donne pouvoir à Madame Véronique HUYNH
DATE DE LA PUBLICATION 17-11-2023	Absents : Madame Lorraine WEISS

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

2023-11-13/03 COMPTE FINANCIER UNIQUE

Actuellement lors de la clôture d'exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif sont établis respectivement par le comptable public et l'ordonnateur. Le compte administratif est ensuite approuvé par le conseil municipal.

L'objectif d'évoluer vers le compte financier unique (CFU) dans lequel les informations sont enrichies et non redondantes, est de simplifier, de clarifier et d'améliorer la qualité des comptes.

Le Compte Financier Unique serait produit et mis à disposition par le comptable sur le Portail Internet de la Gestion Publique en agrégeant :

- les données Hélios qu'il administre,
- les données transmises par l'ordonnateur tout au long de l'exercice,
- des documents annexes, transmis par l'ordonnateur, complétant les informations contenues dans le compte financier unique (CFU)

Pour mémoire, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 202, modifié par l'article 245 permet à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

L'article 145 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019, ouvre une nouvelle période de candidatures à l'expérimentation du CFU. Les collectivités volontaires sous référentiel M57 et dématérialisant leurs documents budgétaires pourront candidater via un formulaire en ligne, dont le lien était mis à disposition par leur comptable public, jusqu'au 30 juin 2023 pour expérimenter le CFU sur les comptes de l'exercice budgétaire 2023.

Dans une volonté d'éclairer le conseil municipal et d'enrichir le débat démocratique sur les finances de la ville, la commune s'est inscrite dans cette démarche et sa candidature a été retenue.

Ainsi pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES VOTANTS,

Mme Véronique HUYNH, Mme Pierrette MAZERY, Mme Frédérique SARRAU, M. Frank MARQUET, s'abstenant

AUTORISE le Maire à signer la convention d'expérimentation du CFU proposée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20231117-2023-11-13-03-DE Date de télétransmission : 18/11/2023 Date de réception préfecture : 18/11/2023
--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 18-11-2023

Rendu exécutoire le : 18-11-2023

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 16 novembre 2023

Le Maire
Stéphane GRASSET

Morelli

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231117-2023-11-13-03-DE
Date de télétransmission : 18/11/2023
Date de réception préfecture : 18/11/2023

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231117-2023-11-13-03-DE
Date de télétransmission : 18/11/2023
Date de réception préfecture : 18/11/2023

Acte à classer

2023-11-13-03

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-18T17-44-01.01 (MI248949331)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20231117-2023-11-13-03-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Compte financier unique

Date de décision : 17/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2023-11-13-03 Compte financier unique.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/11/23 à 12:12

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 17/11/23 à 12:12

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 18/11/23 à 17:44

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 18/11/23 à 17:44

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 18/11/23 à 17:53

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: samedi 18 novembre 2023 17:54
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-11-13-03

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-11-13-03, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20231117-2023-11-13-03-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-11-13-03

Objet : Compte financier unique

Date de décision : 17/11/2023

Date de transmission : 18/11/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>